

L'ISEI ne tolère plus le foulard

La haute école en soins infirmiers a modifié son règlement pour la rentrée 2015-2016

○ Dès la rentrée prochaine, le port du foulard jusqu'ici toléré sera interdit sur le site de l'ISEI, l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier. Une réglementation qui rebute plusieurs jeunes filles de confession musulmane. Certaines finissent même par renoncer à poursuivre ce cursus.

L'interdiction du port de signes religieux dans les établissements supérieurs décourage quelques fois de jeunes filles à poursuivre ces études. Sur Internet, nous comptons par dizaines des témoignages de demoiselles de confession musulmane voulant s'inscrire dans une haute école en soins infirmiers qui finissent par abandonner l'idée, car ne pouvant pas porter le foulard comme elles le désirent. « J'étais aux portes ouvertes de l'ISEI à Bruxelles pensant que le voile serait accepté. Une sœur m'a dit qu'ils acceptaient les bonnets. Mais l'année prochaine les

couvre-chefs aussi ne seront pas acceptés, du coup je suis trop déçue ! » peut-on lire sur un forum. En effet, dès la rentrée 2015-2016, le port de signes convictionnels sera interdit, après avoir été toléré plusieurs années. « Ce changement au niveau du règlement d'ordre intérieur s'est fait à la suite de la fusion de l'ISEI avec l'institut Parnasse l'an dernier. Le port du foulard était déjà prohibé au sein de cet établissement, l'ISEI s'est donc simplement aligné pour une meilleure harmonie », informe Anne Melery, directrice du site de l'ISEI à Woluwe-Saint-Lambert.

Les nouvelles étudiantes sont tenues au courant de cette consigne par le personnel administratif lors de leur inscription. La direction sera plus clémentine avec les étudiantes actuellement en deuxième et troisième année. « Nous les avons mises au courant, mais il y aura un seuil de tolérance pour celles-ci », précise la directrice en fonction depuis

l'année dernière.

« N'essayez même pas de jouer. Un jour je suis juste allée aux toilettes en fin de journée pour mettre mon voile et je suis ressorti aussitôt, et ils m'ont attrapée. Ils m'ont dit que ça devait être la dernière fois sinon je devrais aller faire coucou à la direction », prévient une étudiante sur la toile.

Jusqu'ici les bandanas et autres bonnets étaient acceptés. « Nous ne pouvons pas autoriser le foulard pour toute une série de cours pratiques car le voile long, par exemple, peut empêcher l'hygiène. » Celui-ci ne permet pas de procéder correctement les soins infirmiers, tels que la manutention d'un patient.

Anne Melery ajoute que la décision d'interdire le port de signes religieux dès la rentrée était également une question de facilité. « Vous comprenez qu'il est difficile pour le corps enseignant de faire du cas par cas, alors que le site de l'ISEI compte à lui seul près de 1.200 élèves. » ■

AWATEF DOURHERI

LE CCIB

S'intéresser à l'avancement d'autres établissements belges

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) est particulièrement sensible à la question du port de signes religieux dans l'enseignement supérieur. Celui-ci comprend le principe invoqué par la direction de l'ISEI pour expliquer sa décision d'interdire le foulard au sein de l'établissement, à savoir un problème d'hygiène qui

pourrait se poser. « Mais il existe des solutions. C'est pourquoi nous invitons la direction à s'intéresser à ce qu'il se fait dans d'autres établissements », avance Hajib El Hajjaji, vice-président de l'ASBL.

Il y a peu, le CCIB avait contribué à la médiation dans une Haute École, en section infirmière, à Liège. L'établisse-

ment en question avait modifié son règlement de sorte d'interdire le port de signes convictionnels. Le CCIB avait été saisi par des étudiantes qui ont vécu cette modification comme une discrimination indirecte.

À l'issue d'une réunion de clarification et de médiation, cette haute école a révisé son règlement d'ordre intérieur,

afin de permettre aux étudiantes le libre accès aux cours, sans discrimination. « Il reste encore de trop nombreuses écoles, notamment en Région bruxelloise, qui interdisent le foulard et c'est la raison pour laquelle le CCIB en a fait une de ses priorités. » ■